



*Le Président*

Montauban, le 26 avril 2018

**Madame Barbara POMPILI**  
**Députée de la Somme**  
**Ancien Ministre**  
**Présidente de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire**  
126 rue de l'Université  
75007 PARIS 07 SP

Direction générale des services  
Dossier suivi par Simon Tapie  
05 63 91 82 02  
simon.tapie@ledepartement82.fr

EPT - ST.SC 30-2018

**Objet** : financement des commissions locales d'information.

Madame la Ministre,

La France s'est appuyée massivement sur l'énergie nucléaire pour couvrir ses besoins en électricité. Ainsi, notre pays est le plus nucléarisé au monde.

Cette part importante du nucléaire dans le mix énergétique français génère, malgré l'excellence technologique de notre filière nationale, des risques en termes de sûreté et de protection de l'environnement qui rendent indispensables une vigilance permanente de la société civile et un débat éclairé en son sein.

Cette fonction de veille et d'expression citoyenne est notamment assurée, auprès des sites comprenant une ou plusieurs installations nucléaires de base, par les commissions locales d'information (CLI) qui, aux termes de la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (TSN), sont chargées d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement.

Le champ d'action et les compétences de ces CLI ont récemment été étendus par les dispositions de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. On ne peut que se féliciter de ce nouvel approfondissement de la démocratie participative et de la transparence sur les questions nucléaires. Cependant, celui-ci pourrait s'avérer purement théorique sans augmentation des ressources des CLI, d'ores et déjà contraintes.

Ce constat a conduit les 33 présidents de CLI et celui de l'ANCCLI à alerter, dans un courrier du 3 octobre 2017 Nicolas Hulot, Ministre d'État et Ministre de la transition écologique et solidaire, sur cette thématique (copies de ce courrier et de la réponse du ministre en pièces jointes). Il a également amené Mathieu Albugues, Président de la CLI de Golfech et par ailleurs conseiller départemental du Tarn-et-Garonne, à solliciter à ce propos, par un courrier en date du 12 avril, le soutien des députés et sénateurs du Tarn-et-Garonne, du Lot-et-Garonne et du Gers (copie jointe).

En tant que Président du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne, département accueillant la centrale nucléaire de Golfech, je suis conscient tout à la fois des opportunités et des menaces induites par un tel site pour le territoire. Je ne peux donc que partager la préoccupation des présidents de CLI. C'est pourquoi, je me permets, par la présente, de relayer auprès de vous leurs inquiétudes, en insistant sur la nécessité d'allouer aux CLI des moyens à la hauteur de leurs missions d'intérêt général.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

*Amicalement*

Christian ASTRUC

